



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

TROISIEME REUNION DES PARTENAIRES DE L'INITIATIVE GLOBALE SUR LES TOURBIERES

Brazzaville, 21 -23 mars 2018

**Allocution du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
à la Cérémonie d'ouverture**

21 mars 2018

Excellence, Madame la Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo,

Excellence, Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement durable de la République Démocratique du Congo

Monsieur le Directeur de la Région Afrique du Programme ONU Environnement

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et sous- régionales et des partenaires, engagé dans le partenariat Globale de l'initiative sur les Tourbières

Mesdames et Messieurs les Experts des Administrations des pays hébergeant les Tourbières

Mesdames et messieurs les représentants des organisations de la société civile, Distingués Invités en vos titres et grades respectifs,

Mesdames et messieurs,

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), que j'ai l'insigne honneur de représenter, ce jour est heureuse de s'associer à cette 3^e Réunion des Partenaires de l'initiative Globale sur les Tourbières.

Mesdames et Messieurs,

Chers Participants,

Au lendemain de la conférence de Rio de Janeiro au Brésil, en 1992, où les dirigeants du monde, en raison des menaces que subissaient le cadre de vie de l'homme, donc son environnement, adoptaient les 3 conventions dites de Rio (CDB, CCNUCC et CNUD), les Chefs d'Etats et de Gouvernement de notre sous-région réunis en mars 1999 à Yaoundé au Cameroun, conscient de la

responsabilité de nos états qui hébergent le deuxième plus grand massif forestier tropical, vis-à-vis de l'humanité entière et de la nécessité pour ces forêts de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et autochtones, partant son apport pour l'économie de nos pays, signaient et publiât une déclaration dite de Yaoundé, autours de 12 résolutions communes. Il n'est pas à en douter que nos écosystèmes forestiers renferment une diversité biologique remarquable et recèlent plus de la moitié de la faune et de la flore africaines. ... c'est bien une fierté !

Seulement, chers collègues, ces forêts subissent des menaces sous forme de braconnage, d'exploitation forestière et minière...

Le processus enclenché par nos Chefs d'Etats a abouti en 2005 à Brazzaville à la création de notre prestigieuse institution qu'est la COMIFAC, établit comme unique instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers, sa position stratégique au niveau de la sous-région a été renforcé depuis 2007 avec son établissement comme organisme spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en matière de Conservation, Gestion durable des forêts et environnement. Avec son Plan de Convergence, Elle a ainsi permis d'asseoir une véritable politique sous régionale en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers avec des progrès remarquables. Arrivé à échéance, le premier plan de convergence a été révisé, en adoptant un deuxième qui a déjà été approuvé par nos Ministres pour la période 2015-2025.

Le plan de convergence constitue comme vous le savez, un cadre stratégique, une plate-forme des actions prioritaires à mener au niveau sous régional et au

plan national en vue d'atteindre les objectifs de conservation et de gestion durable sus énoncés.

Du premier au deuxième plan de convergence, les pays de l'espace COMIFAC se sont engagés à garder une approche dynamique de remise en cause et d'adaptation aux thématiques/enjeux émergentes et prioritaires de ce secteur, ainsi par exemple l'Axe d'intervention prioritaire N° 4 portant sur la lutte contre les effets du changement climatique et la désertification a été adopté pour répondre à cette problématique majeure.

Mesdames, Messieurs

Notre sous-région s'est beaucoup focalisé dans le passé (avec le premier plan de convergence) sur les aspects liés à la conservation de la biodiversité et la performance de l'exploitation des ressources forestières, comme source de revenu pour nos Etats et droit aux populations locales de compter sur leur ressources naturelle pour se développer.

La découverte des Tourbières dans nos forêts, ne peut malheureusement pas nous laisser indifférent et devrait entre autres amener à changer le paradigme, car l'implication des Tourbières dans le cycle mondial du carbone et leurs incidences sur les climats mondiaux nous interpelle à plus d'un titre.

Il est donc clair, qu'il nous faut trouver une erreur devant cette ambivalence.

soucieux de mettre en œuvre les dispositions du plan de convergence de la COMIFAC relatives à la gestion des écosystèmes transfrontaliers de haute valeur en diversité biologique et dans le cadre de l'appui des partenaires à la mise en œuvre de ce plan, un réseau représentatif des sites prioritaires pour les actions de conservation et de gestion durable a été défini sur l'ensemble du Bassin du

Congo. Ces sites prioritaires appelés communément en anglais « Landscape » et en français « Paysage » constituent de vastes zones relativement intactes où peuvent effectivement être menées des activités de conservation et de gestion durable en vue de préserver les ressources de la diversité biologique.

Cette approche à amener, sur les deux Congo à créer ce que l'on a appelé communément le paysage Lac Tumba – Lac Télé, pour lequel un Accord de coopération a été signé entre les deux gouvernements relatif à la gestion transfrontalière dudit paysage et où des cadres de gestion ont été définis.

Je m'en voudrais de ne pas vous rappeler que dans l'esprit de cet accord existant, le Conseil des Ministres de la COMIFAC reste le dernier organe de recours pour cette coopération.

Excellence Madame, Monsieur les Ministres

Mesdames et Messieurs

Nous saluons fortement la tenue de cette troisième réunion des partenaires de l'initiative globale sur les Tourbières dans notre sous-région et en souhaitons des conclusions salutaires. Permettez-moi pour terminer, de souhaiter au nom de Madame Francine Tumushime, Ministre des Terres et des Forêts de la République du Rwanda, Présidente en Exercice de la COMIFAC, plein succès à vos travaux.

Vive la coopération sous régionale

Vive la coopération internationale,

Je vous remercie de votre aimable attention

